



Initiative populaire fédérale «Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976

sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale
sur la vérification des listes de signatures déposées le 5 juillet 2023

à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Pour un accueil extrafamilial
des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 102 617 signatures déposées, 102 238 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Parti socialiste suisse, secrétariat central, Theaterplatz 4, case postale, 3001 Berne.

21 juillet 2023

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1

² FF 2022 526

Initiative populaire fédérale
«Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité
et abordable pour tous (initiative sur les crèches)»

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	23 672	28
Berne	19 377	20
Lucerne	4 191	6
Uri	528	0
Schwyz	932	1
Obwald	278	0
Nidwald	190	0
Glaris	169	0
Zoug	969	0
Fribourg	3 946	11
Soleure	2 943	4
Bâle-Ville	5 338	0
Bâle-Campagne	3 207	13
Schaffhouse	1 329	3
Appenzell Rhodes-Ext.	521	0
Appenzell Rhodes-Int.	43	0
Saint-Gall	3 841	15
Grisons	1 670	1
Argovie	6 034	238
Thurgovie	2 216	4
Tessin	3 223	10
Vaud	7 214	7
Valais	2 477	9
Neuchâtel	2 021	1
Genève	4 625	0
Jura	1 284	8
Suisse	102 238	379